

GAËL Infos

NUMERO 03

Du vendredi 29 juillet 2016

Rédaction-Diffusion

Mairie de Gaël

**1, rue de la libération
mairie.gael@orange.fr**

www.mairie-gael.fr

Horaires Mairie (02.99.07.72.20) et Agence Postale (02.23.43.26.58)

Mardi, jeudi, vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

Lundi, mercredi, samedi de 9h00 à 12h00

La mairie et l'agence postale communale seront fermées au public les samedis en juillet et en août.

BIBLIOTHEQUE

Horaires : Mardi de 16h00 à 18h00.

Mercredi de 14h30 à 18h00.

Vendredi de 16h00 à 18h00.

Samedi de 10h00 à 12h30.

Tél : 02.99.07.76.61

La bibliothèque sera fermée du **lundi 1^{er} août au mercredi 31 août**. Réouverture le **vendredi 2 septembre**.

Samedi 17 septembre de 10h30 à 16h : Portes ouvertes. Vous ne connaissez pas la bibliothèque de Gaël ? Venez la découvrir lors des portes ouvertes !

En 2017 elle fêtera ses 20 ans et pour célébrer l'évènement l'équipe des bénévoles vous prépare des animations. En particulier différents concours (écriture d'une nouvelle, photo, dessin, peinture, ...) sur le thème de Gaël. Les inscriptions débiteront à l'occasion des portes ouvertes.

Afin de préparer ce concours, un atelier animé par Séverine Janet, professeur de français, aura lieu à 11h et à 14h30. Elle vous indiquera tout ce que vous devez savoir pour écrire une nouvelle.

Forum des associations. Seront présentes : les associations de parents d'élèves, Amicale des Pompiers, l'US Gaël Muël, l'Epanouissement Physique, les Piégeurs, l'ACPG-CATM, l'UFAL Brocéliande.

Les Bébé book'in 0-3 ans font une petite pause durant les mois de juillet et août. Rdv en septembre.

Heure du Conte 4-8 ans et les bébés lecteurs font également une petite pause durant juillet et août. Rdv en septembre.

ANIMATIONS

Dimanche 7 août : Pardon St Nicodème à l'église du Bran. Messe à 10h30. Buvette et vente de gâteaux.

Les 20 et 21 août : Ball trap des chasseurs.
Contact M. Corbes : 02 99 07 76 28

Rentrée septembre 2016

Volley détente - Adultes :
Le mardi de 20h30 à 22h00
recherche joueurs ou joueuses
Contact : 02.99.07.75.82

Badminton : Le **jeudi et vendredi de 20h30 à 22h00**
contact : Dominique BOUCHET 02.99.07.75.82

Epanouissement Physique Activités 2016 - 2017 :

Danse enfants : Mercredi
De 7 à 10 ans et + : 14h15 à 15h30

De 4 à 6 ans : 15h15 à 16h30

Gym adultes : Mercredi

De 20h30 à 21h45

Multisports : Jeudi

De 8 à 10 ans : 17h00 à 18h00.

(Prise en charge de l'enfant à la sortie de l'école.)

Salle de musculation

Contact : 02.99.07.71.81

COMMERCES, ARTISANS, ENTREPRENEURS

Garage Chebli : Votre garage Chebli auto sera **fermé** du **samedi 13 août** pour une réouverture le **lundi 22 août 2016** dès 8h30. N'hésitez pas à venir faire contrôler votre véhicule avant fermeture estivale. Chebli auto - Parc d'activité le Chêne à Gaël - Tel 09.82.21.73.97

INFORMATIONS COMMUNALES

- ▶ **Le lundi 1^{er} août, mardi 16 août et lundi 29 août** : Collecte des bacs jaunes.
- ▶ **Les vendredis 12 et 26 août** : Collecte des bacs jaunes. (Uniquement les lieux-dits : La Basse Ville, Le Breil, Le Champ Martin, Le Vieux Bourg, La Croix Morel, Gougustin, La Patte d'Oie, Le Pigeon, La Rue es Sage, Les Rues d'En Bas, La Ville Germain et La Ville Toussaint)
- ▶ **Jeudi 18 août** : Balayage des rues de 9h30 à 12h00 par l'entreprise THEAUD.
- ▶ **Du lundi 29 août au samedi 3 septembre 2016** : Collecte des boîtes d'aiguilles usagées dans les 9 déchèteries du SMICTOM Centre Ouest aux jours et heures d'ouverture.

Le nouveau compteur électrique "LINKY" arrive dans les prochains mois à Gaël. Pour toutes questions concernant ce compteur Linky : sur internet : www.enedis.fr/linky ou par téléphone : 0 800 054 659 Service et appel gratuit.

Civisme et civilité

Le **civisme** désigne le respect du citoyen pour la collectivité dans laquelle il vit et ses conventions. Il implique donc la connaissance de ses droits comme de ses devoirs vis-à-vis de la société.

La **civilité** : il s'agit d'une attitude de respect, à la fois à l'égard des autres citoyens, mais aussi à l'égard des bâtiments et lieux de l'espace public. C'est une reconnaissance mutuelle et tolérante des individus entre eux, au nom du respect de la dignité de la personne humaine, qui permet une plus grande harmonie dans la société.

Nous avons constaté depuis plusieurs mois un manque de **civisme** et de **civilité** sur notre commune : Dégradation des œuvres exposées, dépôt sauvage de déchets, vandalisme gratuit,...

C'est à chacun d'entre nous de prendre conscience de ce qui l'entoure, de le respecter et le faire respecter. Nous sommes acteurs, ensemble, de notre quotidien et du monde dans lequel nous voulons vivre.

Réglementation FEUX

Le préfet d'Ille-et-Vilaine, dans son arrêté du **20 avril 2015**, a réglementé l'usage du feu dans le cadre de la protection de la qualité de l'air et la protection des forêts et landes contre l'incendie. Ainsi, l'article 1 dispose :

« Définition : Sont appelés déchets issus de la sylviculture les rémanents de tailles, d'élagages et coupes d'arbres, de débroussailllements, situés dans des parcelles boisées et landes dans le cadre d'une activité d'exploitation forestière ou dans le cadre de la prévention des incendies.

Dispositions applicables :

1. Toute l'année et dans l'ensemble du département, il est interdit à toute personne de porter ou d'allumer du feu sur les terrains boisés, plantations, reboisements et landes et à moins de 200 mètres de ces lieux. L'incinération des végétaux sur pied est également interdite dans ces mêmes lieux.

2. Du 1^{er} mars au 30 septembre, il est interdit de fumer dans les lieux indiqués au 1/ et à moins de 200 mètres de ceux-ci, à toute personne, y compris les propriétaires forestiers et leurs ayants-droits, ainsi que tout usager des voies publiques traversant ces lieux.

3. En application du code forestier, le brûlage de déchets issus de la sylviculture est autorisé par les propriétaires forestiers et leurs ayants droits en dehors de la période du 1^{er} mars au 30 septembre dans le respect des conditions de l'article 6 du présent arrêté.

Dispositions complémentaires : obligation de débroussaillage

Dans les communes classées sensibles aux incendies par l'arrêté préfectoral du 7 novembre 1980, dont Gaël fait partie, la largeur des bandes à débroussailler et à maintenir débroussaillées de part et d'autre de l'emprise des voies ouvertes à la circulation publique traversant les terrains cités à l'article un et dans les zones situées à moins de 200 m est fixée à 20 m. La largeur visée au 5^e alinéa de l'article L.322-8 du code forestier est fixée à 20 m (infrastructure ferroviaire) ».

ETAT-CIVIL

Naissances :
Louenn COULON née le 04 juillet 2016. 3 Rue de la Corne du cerf
Santiago LERAY, né le 15 juillet 2016, le champ picard

Mariage :
Hélène Gueneuc et Samuel Bizette le 23 juillet 2016, Laillé

HORAIRES DES MESSES

Dimanche 07 août à 10h30 au Bran.
Dimanche 21 août à 11h00 à Gaël.

REUNION ORDINAIRE DU 11 JUILLET 2016

ORGANISATION DES SERVICES PERISCOLAIRES ET TRAVAUX

1. Présentation d'un projet d'animation intergénérationnelle

Le conseil municipal reçoit les représentants de la marque « Jaune d'œuf ». Ils expliquent leur projet de poulaillers partagés. L'achat des poulaillers peut être financé en tout ou partie par une contribution volontaire locale ou nationale. La caution morale d'une association comme « les jardins dans l'bourg » leur paraît indispensable pour garantir la qualité des œufs produits. Ce projet doit être soutenu et adopté par plusieurs associations et la population pour assurer son bon fonctionnement.

Mme Fournier, représentante de l'association « les jardins dans l'bourg », dit que le projet intéresse l'association mais qu'elle ne peut pas le porter au vu de ses effectifs. Une réflexion autour du projet doit être menée.

2. Désignation du maître d'œuvre pour l'aménagement des Rues d'Illifaut et du Loscouët

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide le choix des bureaux d'études cotraitants UNIVERS et ATEC comme maître d'œuvre pour l'aménagement des rues d'Illifaut et du Loscouët.

3. Révision tarifs et organisation des services périscolaires pour la rentrée de septembre

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide le maintien des tarifs des services périscolaires pour la rentrée de septembre ainsi que le maintien de la cantine et du centre de loisirs le mercredi. (cantine : 3,10 € le repas ; garderie : 0,65€ la ½ heure ; centre de loisirs : 10€ de 13h30 à 17h avec goûter).

4. Participation du Conseil Départemental aux TAP

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de solliciter auprès du Conseil Départemental une aide de 25€ par enfants scolarisés au 24 septembre 2015 dans les écoles de la commune dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, pour l'année scolaire 2015-2016.

5. Demandes de subvention : volet 3 du contrat de territoire et école numérique

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de solliciter une aide maximale de 750 € au titre du volet 3 du contrat de territoire dans la thématique de la lecture publique pour l'acquisition de livres.

Le conseil municipal, avec 11 voix pour, 3 abstentions et 1 contre, autorise la demande de subvention pour le programme « école numérique » et la signature de la convention de partenariat avec l'académie de Rennes.

6. Avancement du dossier de création d'un local TAP et de rangement

M. Toquet, Adjoint en charge du dossier, informe le conseil municipal que les plans ont été présentés aux représentants des associations utilisatrices, à savoir le foot, l'épanouissement physique et le club des Aînés ruraux. A ce jour, le permis de construire est accordé et l'appel d'offres est en cours pour choisir les entreprises qui interviendront sur ce chantier.

7. Lutte contre le frelon asiatique

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de mettre en place au niveau communal une aide financière de 50 € TTC qui serait versée lors de l'intervention d'une entreprise pour la destruction de nids de frelons asiatiques sur le territoire de la commune de Gaël. Ce montant sera versé au prestataire choisi par le particulier après réception de la facture correspondante à l'intervention et pour le solde à payer, soit 50 € TTC ; le bon d'intervention signé par le particulier devra être joint à la facture.

8. PLU

Une rencontre avec le bureau d'étude CITADIA a eu lieu afin d'établir la suite de la marche à suivre. Plusieurs rendez-vous ont été fixés pour préparer les prochaines réunions.

INFORMATIONS DIVERSES

Divers

ALLOCATION RENTREE SCOLAIRE

Pour bénéficier de l'ARS :

- Vous devez avoir un ou plusieurs enfants de 6 à 18 ans.
- Vos ressources de 2014 ne doivent pas dépasser les plafonds ci-dessous :

| Nombre d'enfants | Plafond |
|--------------------|-----------|
| 1 | 24 404 € |
| 2 | 30 036 € |
| 3 | 35 668 € |
| Par enfant en plus | + 5 632 € |

Simple et rapide :

- Pour vos enfants entre 6 et 15 ans (nés entre le 1er janvier 2001 et le 31 décembre 2010 inclus), c'est automatique : la Caf vous verse l'ARS fin août si vous remplissez les conditions.
- Pour vos enfants entre 16 et 18 ans, (nés entre le 16 septembre 1998 et le 31 décembre 2000 inclus), vous devez confirmer en ligne qu'ils sont toujours scolarisés ou en apprentissage pour la rentrée 2016. Plus besoin d'envoyer un certificat de scolarité, rendez-vous dans votre espace Mon Compte sur le site caf.fr ou sur votre appli mobile « Caf - Mon Compte ».
- Si vous n'êtes pas encore allocataire, vous pouvez peut-être bénéficier de l'Ars : téléchargez le formulaire sur le site caf.fr > rubrique « Les services en ligne » > Faire une demande de prestation > Allocation de rentrée scolaire.

Les montants Pour les 6-10 ans : 363 € par enfant Pour les 11-14 ans : 383,03 € par enfant Pour les 15-18 ans : 396,29 € par enfant.

ET N'OUBLIEZ PAS !

SAMEDI 17 SEPTEMBRE

PORTES OUVERTES

FORUM DES ASSOCIATIONS

A LA BIBLIOTHÈQUE DE GAËL

DE 10H30 À 16H00

MEDECIN

Dr MAC NARY: 02.99.07.72.13

INFIRMIERS

Mme AUVE et M. JAUNAY
02.99.07.76.15

DÉCHETTERIE

Lundi : 8h30-12h00
13h30-18h00
Mercredi : 8h30-12h00
13h30-18h00
Samedi : 8h30-12h30
13h30-17h30

PHARMACIE

M. ESNAULT: 02.99.07.72.19

En cas d'urgence la nuit et le week-end, appelez le 3237.

Le 7 août : ROUAULT à Montauban de Bretagne.

Le 14 et 15 août : LEGOFF à Montfort sur Meu.

Le 21 août : CHARLES à Montauban de Bretagne.

Le 28 août : DUPONT-KERMEL à Bédée.

AMBULANCES-TAXIS

Ambulances - Taxis LEVREL:

02.99.09.53.54

Taxis MEWEN : 02.99.09.69.34

Taxis FOUREL : 06.25.77.20.75

CARS ILLENOO

Horaires du 9 juillet 2016 au 28 août 2016

De Gaël Eglise vers Rennes :

Du lundi au vendredi : 6h25 ; 6h55

Du lundi au samedi : 7h40 ; 13h05

De Rennes gare routière vers Gaël :

Du lundi au vendredi : 16h15

Du lundi au samedi : 12h15 ; 17h15 ; 18h15

Prochain numéro vendredi 26 août. Dernier délai de dépôt des annonces vendredi 19 août à 12h00.